

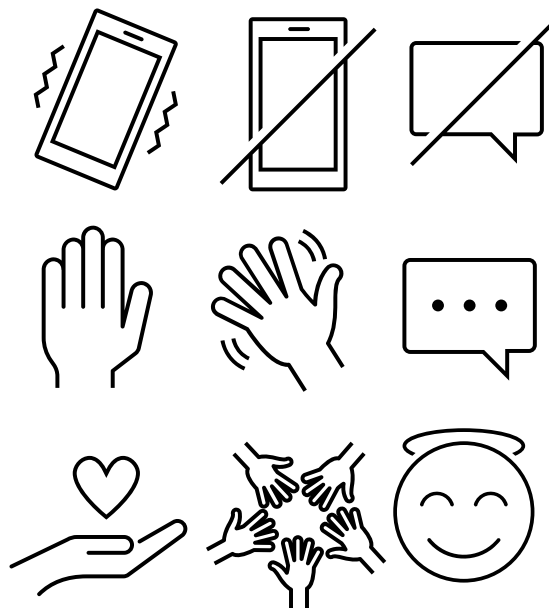


MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE
QUARTIER

Réunion du 11 mai 2026

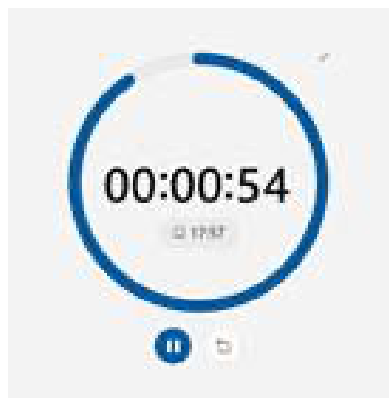
Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 11 mai 2026



Soyez les BIENVENUS et MERCI de bien vouloir

- Émarger la feuille de présence
- Éteindre les téléphones portables
- Lever la main pour demander la parole
- Signer l'engagement de comportement civique, si non-fait

Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 11 mai 2026

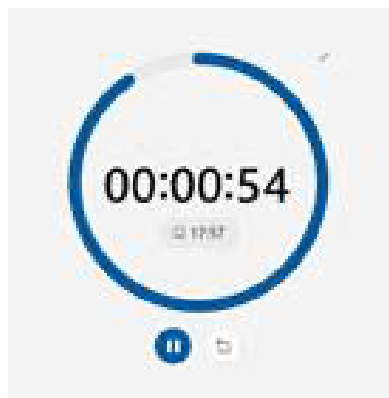


**Nouveaux membres et auditeurs,
soyez les BIENVENUS!**

*S'il s'agit de votre première participation,
veuillez vous présenter et ajouter votre email
et téléphone à la feuille de présence !*



Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 11 mai 2026



Afin de pouvoir traiter tous les sujets soulevés par les conseillers, de mieux gérer **la durée des interventions spontanées** et donner la parole au plus grand nombre, nous avons mis en place un temps de parole, affiché par la fonctionnalité « Horloge » sur les ordinateurs de la Mairie.

Veuillez limiter votre temps de parole à 3 minutes SVP !

Les auditeurs ne peuvent prendre part aux votes et délibérations.

Ordre du Jour du 11 mai 2026



1. Réponses aux questions du 13 avril 2026, par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER

- a) Réponses aux questions
- b) Nouvelles questions
- c) Nouveaux signalements

2. Compte Rendu de l'échange des co-présidents des CQ avec le maire de Paris Centre, Ariel Weil

3.. Présentation et vote du Vœu sur la Mobilité et la Circulation

4. Budget Investissement :

- a) Présentation des propositions avec leur budget
- b) Vote des propositions d'investissement

5. Questions, demandes et annonces diverses

6. Fin de réunion à 20h30-21h00

1 Réponses aux questions du 13 avril 2026, par Boris Jamet-Fournier

Réunion du 11 mai 2026

a) Réponses aux questions et signalements du 13 avril 2026

1. Quel devenir pour Hôtel Thiroux de Lailly, appelé l'Hôtel de Montmorency, situé au 5 rue de Montmorency ?

L'ensemble des bâtiments appartenant au Ministère des Finances aurait été vendu. Les bâtiments entourant le jardin sont protégés au titre du PSMV (type A), leurs façades protégées au titre des MH.

À noter : apparemment, ces bâtiments ont déjà fait l'objet de démolitions intérieures, tandis qu'un **PC 075 103 26 V0012** a seulement été déposé avant-hier ! Des travaux réalisés "à la petite semaine", en toute discrétion puisque qu'aucune autorisation n'est affichée.

Une situation analogue de « travaux sans permission », s'est présentée dans la rue Pierre au Lard

Ce vaste hôtel particulier appartenait autrefois à l'une des **plus anciennes familles de France** : les Montmorency. La demeure ouvrait alors sur la rue du Temple.



Suite des Réponses aux questions et signalements du 13 avril 2026

2. Quelle est la réglementation pour les horaires de livraison des commerces et qui est chargé de les faire respecter ?

Exemple : dans la rue du Bourg-Tibourg, le Franprix se fait livrer le frais (camions non estampillés) entre 6h et 6h30', alors qu'il y avait un engagement de la part de Franprix de ne pas se faire livrer avant 7h40'. Cela a parfaitement fonctionné pendant quelques années. Depuis, le nouveau gérant n'en tient plus compte...

Une équipe de la direction de la prévention de la sécurité contre les nuisances professionnelles, est passée et a constaté un différentiel de 15 décibels environ, ce qui est très élevé selon eux. Leur méthode consiste à comparer le bruit ambiant, qui est quasi inexistant, avec celui des livraisons, comme les camions ou les transpalettes. Le résultat donne un bruit émergeant considérable en décibels. Il y a une réelle nuisance, qui vient de la voie publique, car le camion est sur la voie publique et non dans le magasin. Résultat : les services ne peuvent pas intervenir... Ils conseillent de se rapprocher de la Mairie afin de contraindre les commerces à livrer à des heures respectables. Cette nuisance sonore, récurrente du lundi à samedi, s'élève à 90 dB, comparable au bruit d'une tractopelle.

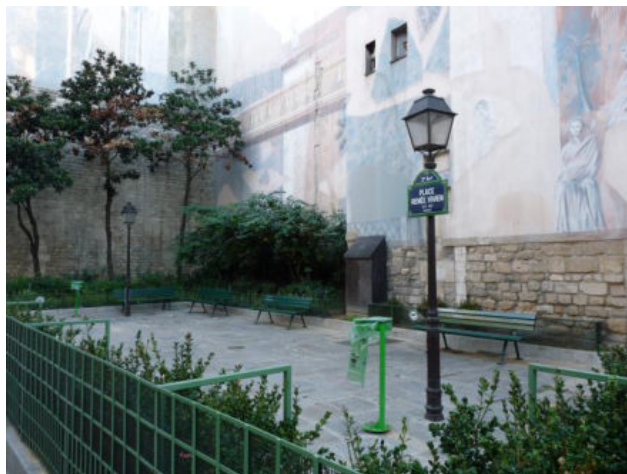
Sur la place du Bourg Tibourg, les nuisances doivent être aussi très importantes, entre les poubelles, les fûts de bière et les livraisons.

Conclusion : il est appréciable que les services aient pu constater et mesurer ce type de nuisances sonores, malheureusement ils n'ont aucun impact pour intervenir.

Les nuisances sonores, que ce soient les sorties des bars à 3h ou les livraisons à 6h du matin, devenues récurrentes dans le quartier et impactant la qualité de vie des riverains (et de certains hôtels), de quels moyens disposent les riverains pour faire appliquer la réglementation, comment faire évoluer la réglementation existante et qui est chargé de la faire respecter ?

Suite des Réponses aux questions et signalements du 13 avril 2026

- 3. Peut-on avoir un échéancier de réalisation des projets votés depuis 2021, notamment le Panneau Good-Bye Hippocrate en aludibon, le Square Renée Vivien...?**



Retour de la mairie au sujet du signalement du 13 avril 2026

Demande d'informer les riverains bien en amont des manifestations et travaux qui impactent leur vie quotidienne : ex. le 8 mars dernier, une petite affiche dans la rue, qui a vite disparue, signale qu'une partie de la rue de Rivoli serait impraticable une grande partie de la journée. Le 8 mars était aussi le dernier jour des vacances d'hiver avec impossibilité de rentrer et de se garer. Ni la mairie de Paris centre, ni l'Hôtel de Ville, ni la voirie ou la Police Municipale, n'étaient au courant. Pourtant les agents de la Ratp avaient été informés depuis des mois... ce manque de communication et l'occupation régulière de la voirie, qui impacte les services de transports et l'accès au centre historique, n'est pas toujours bien ressenti par les riverains.

b) Nouvelles questions pour le 15 juin

1. Rue Ferdinand DUVAL

Les riverains du 5 rue Ferdinand DUVAL ont signalé à la Coordination de la Participation Citoyenne, dès le 16 février, des travaux (« surélévation sauvage ») qui présentent des risques à la fois de danger pour les habitants (chute d'objets métalliques) et de conformité au PSMV.

Ils alertent la Mairie sur cette verrue et souhaitent avoir une réponse claire sur cette situation.



b) Nouvelles questions et nouveaux signalements pour le 15 juin

2. Le Speedbike :

Le Speedbike est devenu un phénomène urbain inquiétant qui pose de plus en plus de problèmes de sécurité et de civilité; et ce malgré les opérations de contrôle ciblées menées par la police municipale de Paris, en partenariat avec la police nationale.

Comment la mairie compte-t-elle lutter efficacement contre ce phénomène qui exacerbe le ras-le-bol des habitants ?



Le Fatbike est un vélo tout terrain à grosses roues, électrique ou pas. Le Speedbike lui ressemble mais c'est un vélo électrique dont la vitesse peut atteindre 45 km/h. Attention, les obligations ne sont pas les mêmes !

Clément Dorval / Ville de Paris

www.paris.fr: Speedbike, vélo, trottinette : des droits, mais aussi des devoirs !

Le speedbike, un « cyclomoteur » pas comme les autres

Le speedbike est un vélo à assistance électrique dont l'aide au pédalage peut aller **jusqu'à 45 km/h**. À ce titre, il est assimilé à un cyclomoteur de catégorie L1e-B. **Il est donc interdit de circulation sur les pistes cyclables classiques et non autorisé à prendre à contresens sur les voies à sens unique.**

En outre sa catégorisation en cyclomoteur implique **plusieurs obligations** :

- **Permis ou formation** : le conducteur doit avoir au minimum le permis AM (ancien BSR) s'il est né après le 1^{er} janvier 1988
- **Âge minimum** : 14 ans
- **Assurance obligatoire** : comme pour tout cyclomoteur, une assurance de responsabilité civile est exigée
- **Immatriculation** : le véhicule doit disposer d'une carte grise et d'une plaque d'immatriculation
- **Contrôle technique** : conformément à [l'arrêté du 23 octobre 2023](#)  (modifié

www.paris.fr: Speedbike, vélo, trottinette : des droits, mais aussi des devoirs !

Les équipements de sécurité indispensables :

- **Casque homologué** : [norme ECE 22-05 ou 22-06 obligatoire](#) 
- **Gants certifiés CE** : protection des mains exigée
- **Rétroviseur** : au moins un, côté gauche
- **Éclairage avant et arrière** : en bon état de fonctionnement
- **Avertisseur sonore** : klaxon ou avertisseur homologué
- **Gilet réfléchissant** : à porter hors agglomération ou de nuit

Les sanctions en cas d'infractions varient selon la nature du manquement :

- amende pour absence d'assurance (jusqu'à 3 750 €),
- **750 €** pour absence d'immatriculation,
- **135 €** pour non-port du casque ou d'équipements obligatoires,
- jusqu'à l'immobilisation du véhicule en cas de non-conformité.

Prochaines Questions à la Mairie

- Vos demandes spécifiques ou nouvelles questions à la Mairie doivent être votées en réunion avant de les faire parvenir à la DDCT.
- Aucune nouvelle question ne sera acceptée sans vote préalable.
Il vous suffit d'adresser vos questions, **minimum 10 jours avant la prochaine réunion**, pour que l'équipe d'animation puisse hiérarchiser l'urgence de vos demandes.
- La Charte des Conseils de Quartier stipule que chaque Conseil de Quartier peut voter maximum 3 questions à la Mairie par réunion plénière et un vœu par année calendaire.

2

Compte-rendu de l'échange des coprésidents des CQ avec le maire de Paris Centre, Ariel Weil

Réunion du 11 mai 2026

Compte-rendu de la réunion des Coprésidents des CQ avec le Maire de Paris Centre

- **Réunion tenue le 6 mai à 18h** en mairie, sur invitation du Maire de Paris Centre à destination de l'ensemble des coprésidents de CQ.
- **En présence de :**
 - M. le maire et sa directrice de cabinet
 - Les élus référents (Boris Jamet-Fournier et Franck Guillory, Mathieu Gasnier et Pauline Cachoux)
 - La DDCT (Hortense, Marie-Liesse, Alexandre)
 - les coprésidents de Paris Centre
- **Le Maire a rappelé le rôle important des CQ** dans la démocratie participative et la volonté de la mairie centrale et de celle de Paris centre de renforcer « l'hyper-proximité » en impliquant les CQ.
- Il souhaite communiquer aux CQ les Comptes rendus des conseils de secteur
- Il promet de nous communiquer les statistiques concernant des préoccupations récurrentes (DMR).
- Il réaffirme **la disposition des nouveaux élus à collaborer avec les CQ**. Ceux-ci présenteront leurs « Feuille de route » et l'explication des missions de chaque élu.

Compte-rendu de la réunion des Coprésidents des CQ avec le Maire de Paris Centre

- **M. Franck Guillory** annonce sa volonté de **maintenir un format de concertation régulière** avec les coprésidents (prochaine en juin) et sa disposition à travailler avec les CQ pour améliorer la faisabilité de leurs projets. Il propose qu'à quelques mois de la prochaine élection des équipes d'animation, un travail commun soit fait pour **apporter des ajustements à la Charte**.
- **Echanges entre élus et coprésidents de CQ sur:**
 - ✓ Les modalités **de concertation** et d'implication des élus et conseillers de secteur
 - ✓ La **participation des services municipaux** souhaitée par les CQ à certaines réunions de conseils pour répondre à des questions précises (attention le lien doit se faire avec les référents)
 - ✓ Analyse des raisons de la **non réalisation de certains projets** qui n'ont pas pu aboutir
 - ✓ **Sécurité:** le Maire confirme que relation avec la police doit passer par les référents ou les plateformes SOLEN et DMR
 - ✓ Fête de la musique: Mise en place d'un Groupe de Travail par Pierre LOMBARD, Adjoint au Maire de Paris.1ères pistes: nettoyage réactif, plus de poubelles, test d'ecocup par certains commerçants...

3

Présentation et vote du Vœu sur la Mobilité et la Circulation

Réunion du 11 mai 2026

a- Conseil de Premier secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais (anciens 3^e et 4^e arrondissements) /p1

Vu l'arrêté conjoint municipal et préfectoral en date du 21 octobre 2024, mis en ligne le 31 octobre 2024, instaurant une zone à trafic limité dans le centre de Paris, entrée en vigueur le 4 novembre 2024 et interdit la circulation dans une zone de 5,5 km²;
Considérant que 70 % des ménages du quartier ne possèdent pas de voiture et que seuls 8 % des trajets domicile-travail des habitants s'effectuent en véhicule, souvent pour des trajets intra-muros (source : APUR 2019), et notamment de façon occasionnelle ;

A noter, que les artisans, livreurs et professionnels de santé ont de grandes difficultés de circuler dans le Marais ;

Vu la réunion publique portant sur le plan de circulation du 20 septembre 2021 ;

Vu les trois ateliers portant sur le plan de circulation, organisés les 17 et 26 novembre 2021 (Zone "Beaubourg/Saint-Martin/Arts et Métiers" et Zone Arsenal/Saint-Gervais/Les Iles»), et en particulier l'atelier du 15 décembre 2021 concernant la Zone 3 -Cœur de Marais/Charlot/Enfants Rouges ;

Vu le compte-rendu des trois ateliers relatifs à la révision du plan de circulation du Marais et des Iles et de la réunion publique portant sur le plan de circulation du 20 septembre 2021;

a- Conseil de Premier secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais (anciens 3^e et 4^e arrondissements) /p2

Vu la réunion de restitution générale de la concertation avec une présentation du nouveau plan de circulation tenue le 12 juillet 2022 ;

Vu la mise à jour de la révision du plan de circulation des 3^e et 4^e arrondissements le 7 février 2024 ;

Considérant que les lignes de bus 29 (rue des Quatre-Fils), 75 (rue des Archives) et 96 (rue de Turenne) ont des fréquences très aléatoires et relativement longues entre deux passages ;

Considérant que des riverains effectuent des détours conséquents inutiles pour atteindre leur logement et ou leur parking, avec des allongements en distance et en temps, (cf annexe 1), nonobstant les effets sur la pollution ;

Considérant que cet aménagement n'a pas vocation à complexifier l'accès des riverains à leur domicile et leur parking, au contraire. La baisse du trafic bénéficie avant tout aux riverains qui ont vu l'amélioration de la tranquillité du quartier et de la qualité de l'air, il y a lieu, en complément, à trouver les solutions adéquates pour éviter aux riverains des détours conséquents inutiles pour atteindre leur logement et ou leur parking ;

a- Conseil de Premier secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais (anciens 3^e et 4^e arrondissements) /p3

Considérant qu'il est souhaitable de proposer des solutions, à savoir l'ajout de la mention "sauf riverains" sur les panneaux d'interdiction "sauf bus et taxis" qui est une mesure adéquate pour satisfaire les riverains ;

Considérant que de tels panneaux avec l'ajout « sauf riverains » sont installés dans d'autres arrondissements de Paris, notamment dans le 18^e arrondissement rue de la Chapelle et rue Marx Dormoy (cf annexe 2) ;

Considérant que le Conseil de quartier est favorable à cette proposition, assortie de la mise en place d'un contrôle simplifié avec l'apposition d'un macaron « riverains Marais » sur le pare-brise du véhicule ;

Le Conseil de secteur Paris Centre, sur proposition du Conseil de quartier Marais-Archives :

réaffirme son attachement à faciliter la circulation des riverains dans le secteur du Marais sans impacter les mesures visant la réduction du trafic ;

appelle à la dérogation pour les riverains d'utiliser les tronçons de voies de bus et taxis, rue des Archives (entre rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et rue des Francs Bourgeois), rue des Quatre-Fils (entre rue Charlot et rue des Archives) et rue de Turenne (entre rue Saint-Antoine et rue des Francs Bourgeois) sur le modèle de la rue de Rivoli ;

a- Conseil de Premier secteur Paris Centre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier Marais-Archives relatif à l'ajustement du plan de circulation du Marais (anciens 3^e et 4^e arrondissements) /p4

propose, dans le cadre de cette dérogation, l'apposition de panneaux additifs "Sauf riverains » et dans le cadre du contrôle, la pose sur le pare-brise du véhicule d'un macaron "riverains Marais », selon les mêmes modalités que le macaron et la carte de résident qui permet d'emprunter les rues de Paris Centre pour rentrer chez soi ou en partir ;

formule le souhait à la Mairie de Paris et à la Direction de la Voirie et des Déplacements de Paris que la circulation sur les tronçons des voies rue des Archives, rue des Quatre-Fils et rue de Turenne, ne soient autorisées qu'aux riverains du Marais ;

émet le souhait que le Conseil de Paris puisse instaurer, une dérogation de circulation sur les voies sus-nommées aux riverains du Marais.

a- Voeu “Ajustement Circulation Marais” (Annexe1)



b- Voeu “Ajustement Circulation Marais” (Annexe2)

Remarques :

- Une pétition de plus de 1 500 signatures a eu lieu en 2024, visant à autoriser explicitement les habitants titulaires du macaron de résident à utiliser ces tronçons de plein droit sur le modèle de la rue de Rivoli.
- Depuis 2018, un système de vidéo-verbalisation permet de sanctionner les conducteurs et conductrices qui commettent des infractions sur la voirie.
- Une vingtaine d'agents municipaux verbalisent à distance (vidéo-verbalisation) les conducteurs de deux et quatre roues motorisés, en consultant les 900 caméras de la Préfecture de Police de Paris situées sur la voirie, qui empruntent illégalement les pistes cyclables et les voies de bus, ou stationnent sur celles-ci. (Mis à jour le 08/12/2022)

4 Budget Investissement :

Réunion du 11 mai 2026

Budget investissement

a- Présentation des propositions avec leur budget

- 1. Matériel pour Podcast (Ecole du kiosque et autres événements)**
- 2. Equipements sportifs PMR**

Budget investissement

a- Présentation des propositions avec leur budget

1. Matériel pour Podcast Ecole du kiosque et autres événements

Afin de valoriser le projet Ecole du Kiosque, il est nécessaire de le diffuser sous forme de podcasts sur les réseaux sociaux et les autres plateformes de diffusion. Il est donc nécessaire de doter le CQ de matériel adapté pour la réalisation des podcasts qui sera par ailleurs utilisé pour valoriser les autres projets du CQ.

Il existe plusieurs types de matériel mais il est préférable d'acquérir un kit maniable, facile à utiliser et peu encombrant. La piste privilégiée est celle d'un kit avec dictaphone, proposant un son assez adapté pour isoler les bruits extérieurs, facile à utiliser avec un simple smartphone ou un PC.

1. Matériel pour Podcast (Fiche)

• Caractéristiques: du Matériel choisi:

Zoom H4essential.

- **1 micro stéréo** avec plus de qualités qu'un dictaphone classique ;
- enregistrement 32 bits float : évite les voix saturées si quelqu'un parle fort ;
- meilleure isolation sonore que les petits modèles entrée de gamme ;
- possibilité plus tard d'ajouter un micro-cravate ou micro main ;
- très bon pour podcast, interviews et captation extérieure»;
- Le prix Fnac tourne autour de **199,98 €**;

https://www.fnac.com/SearchResult/ResultList.aspx?Search=Zoom+H4essential&utm_source=chatgpt.com

- **1 micro cravate** en complément pour l'animateur de type Rode Wireless Go II
- 1 pack Zoom d'enregistrement H4 essential APH-4e à **59,99€**(prix Fnac).
- Le APH-4e contient: une bonnette anti-vent + une housse + un câble USB un adaptateur secteur.
- **Le Système de microphone sans fil Rode Wireless Go II Noir:** (FNAC **399,99€**)

• Coût total du dispositif

- 399,99+199,98+59,99 = **659,96€**



Budget investissement

a- Présentation des propositions avec leur budget

2. Equipement sportifs PMR

(En attente d'éléments, vote à reporter à juin)

Budget investissement

b- Vote des propositions d'investissement

Proposition de Budgets d'Investissement

Budget Investissement 2025 : 8264€						
Dépenses					Montant Prévisionnel	Montant Réal
Rallonge à l'installation de la cabane des Blancs Manteaux					744,00 €	744,00 €
Disque dur externe					200,00 €	
Matériel pour enregistrer des podcasts						
Chaise Handcap sport						
TOTAL					944,00 €	744,00 €

Récapitulatif du Budget d'Investissement 2025

Budget Investissement 2025 : 8264€							
Dépenses					Montant Prévisionnel	Montant Réel	
Achat Instrument Conservatoire Mozart					2 200,00 €		à voter 17/11
Sono					100,00 €		à voter 17/11
Remplacement abri Clos des BM					2 500,00 €		à voter 17/11
Achat matériels Ecole Moussy dont :					1 800,00 €		
- 6 vélos enfants (600,30 €)							
- Matériels vélos (242,84 €) : 4 sets de protections, 12 casques							
- 1 clavier numérique (798 €)							
- 2 housses (158 €)							
							à voter 17/11
Achat matériel Collège Couperin					1 550,00 €		à voter 17/11
TOTAL					8 150,00 €	0,00 €	

5 Questions, demandes et annonces diverses

Réunion du 11 mai 2026

a- Retour sur la 1^{ère} cessions de l'École du Kiosque - Kiosques en fête Dimanche 26 avril 2026

Elle a eu lieu au Square du Temple - Élie-Wiesel (64 rue de Bretagne Paris 3^{ème})

Peu de monde, étant donné la période de vacances sur Paris et un manque de communication plus efficace.

Présence de 3 membres du CQ

Echanges intéressants malgré tout autour de la philosophie avec une poignée de personnes intéressées et impliquées dans les débats (3 parisiens et trois nantaises de passage à Paris).

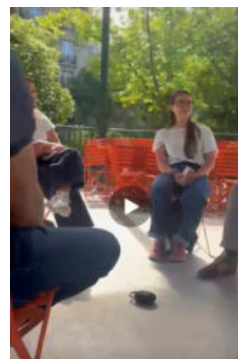


Nécessité de communiquer davantage et mobiliser les autres CQ

Rappel du Calendrier des 6 prochaines cessions :

- Dimanche 31 mai 2026 de 15h00 à 17h00 (la Politique)
- Samedi 20 juin 2026 de 11h00 à 13h00 (l'Economie)
- Dimanche 26 juillet 2026 de 15h00 à 17h00 (le Droit)
- Dimanche 30 août 2026 de 15h00 à 17h00 (le Langage)
- Dimanche 27 septembre 2026 de 15h00 à 17h00 (la Société)
- Dimanche 25 octobre 2026 de 15h00 à 17h00 (le Psychisme)

<https://www.paris.fr/evenements/ecole-du-kiosque-108823>



b- Actualité des Associations LivreEnsemble et Histoire & Mémoire

Actualité, conférences, débats et balades...

Au nom de la loi : rencontre avec Johanna Lehr



Bibliothèque Marguerite Audoux
10 rue Portefoin, Paris 3e



Le samedi 30 mai 2026
De 18 h à 21 h



Gratuit

<https://www.billetweb.fr/audoux-lehr>

<https://www.billetweb.fr/audoux-lehr>

Uniquement sur réservation

Militer en minorité : rencontre avec Zoé Grumberg



Bibliothèque Marguerite Audoux
10 rue Portefoin, Paris 3e



Le jeudi 28 mai 2026
De 19 h à 21 h

6 juin:
Balade dans le
Marais des
artisans avec
l'historien Jean
Bellocq



BIBLIOTHÈQUE MULTILANGUE

6 Fin de la réunion - Prochaine réunion 15 juin **2026**

Réunion du 11 mai 2026

Prochaine réunion: 15 juin 2026

Liens utiles :

- Retrouvez les comptes rendus sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/maraais-archives-17545>
- Depuis début 2024 vous pouvez retrouver toutes les présentations PpTx de nos réunions sur le site www.paris.fr du Conseil de Quartier Marais Archives
- Agenda des Conseils de quartiers :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Merci pour votre participation

N'hésitez pas à envoyer vos suggestions à l'équipe d'animation

Vos coprésidents sont toujours joignables, laissez-leur un message ou texto avec votre nom, vos coordonnées et l'objet de votre appel, ils vous recontacteront :

- Ann Bostoen
+33 (0)6 80 63 33 16 – ann.bostoen@gmail.com
- Hamid HASSNAOUI
+33(0)6 09 59 36 14 - hamihass25@gmail.com



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE
QUARTIER

Réunion du 11 mai 2026

Les ANNEXES

Documents ANNEXES :

- 👉 La brochure informative du Conseil de Quartier Marais Archives
- 👉 L'équipe d'animation 2025-2028
- 👉 Le calendrier des réunions à venir
- 👉 La fiche Projet à présenter en CQ MA
- 👉 Comment signaler une incivilité
- 👉 Les applications su votre mobile : DMR, Mesures & Décibel
- 👉 Quelques motions importantes votées par le Conseil de Quartier Marais Archives

Pour vous informer sur le Conseil de Quartier Marais Archives, adressez un mail à : DDCT-MAPC-conseilsdequartier@paris.fr



© Laurence Dufos - Novembre 2024

 **Vous avez des idées pour votre quartier ?**

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez vous impliquer dans la démocratie locale ? Exprimez vos préoccupations et vos attentes, et participez à la réalisation de projets et à l'animation de votre quartier. Votre Conseil de Quartier vous attend !

CONSEIL de QUARTIER | MARAIS ARCHIVES

Contactez la Coordination des Conseils de Quartier de Paris Centre pour vous inscrire : DDCT-MAPC-Conseilsdequartier@paris.fr

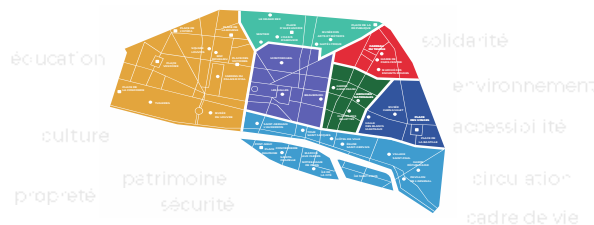


Les Conseils de Quartier, qu'est-ce que c'est ?



Les Conseils de Quartier (obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants) ont été créés par la loi dite Vaillant du 27 février 2002, relative à la démocratie participative. Ils sont un relais entre les usagers du secteur et la Mairie d'arrondissement. Ils ont pour vocation l'amélioration du bien-vivre.

Ils jouent un rôle de réflexion, d'avis et de proposition sur toutes les questions intéressant le quartier ou la ville (cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Ils peuvent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.



Les Conseils de quartier bénéficient de budgets propres :

- ▣ d'investissement pour des actions d'intérêt commun : aménagements de voirie, espaces verts, propreté, sécurité...
- ▣ de fonctionnement par exemple pour des animations de la vie du quartier.

Tous les habitants, commerçants et artisans du quartier peuvent y participer.

Depuis le regroupement des quatre premiers arrondissements en 2020, la Mairie de Paris Centre compte **sept Conseils de Quartiers** : Louvre - Opéra, Sentier - Arts-et-Métiers, Temple - Enfants Rouges, Halles - Beaubourg - Montorgueil, Marais - Archives, Marais - Place des Vosges et Seine.



Ils sont composés d'un élu référent, d'un coordinateur de la mairie et d'une équipe d'animation choisie par vote des membres.



Le Conseil de Quartier Marais-Archives

Le quartier Marais-Archives est compris entre la rue Vieille du Temple à l'est et l'axe Beaubourg/Renard à l'ouest, et entre l'axe Poitou/Pastourelle/Gravilliers au nord et la rue de Rivoli au sud.

Le Conseil de Quartier Marais-Archives se réunit en séance plénière chaque mois autour des différentes commissions et groupes de travail, par exemple :

- Cadre Urbain et végétalisation
- Écoles & familles & handicap
- Langue & Savoir
- Mobilité & circulation
- Patrimoine & Culture
- Propreté
- Sécurité
- Terrasses...



En savoir plus

Retrouvez les comptes-rendus des réunions sur MairieParisCentre.paris.fr

Quelques activités du Conseil de Quartier Marais-Archives

Investissements

- Contribution à l'achat d'instruments de musique pour les enfants du conservatoire Mozart de Paris Centre.
- Financement d'équipements pour les écoles de notre quartier : des vélos pour les enfants à mobilité réduite, des tableaux mobiles, du matériel de jardinage, ...
- Réalisation de panonceaux signalétiques pour les plantes des jardins partagés.
- Financement de courtes vidéos pour la bibliothèque multilingue virtuelle « LivreEnsemble ».
- Réalisation de 12 panneaux historiques exposés au Jardin Anne-Frank.

Animations locales

- Visites de lieux emblématiques du secteur : MAHJ, Crédit Municipal de Paris, Fondation « LaFayette Anticipations », Auberges de Jeunesse...

- Organisation annuelle du Vide-Greniers du Marais dont les recettes de la réservation des stands sont offertes à des associations caritatives (Secours populaire, Rire Médecin, Prolific...).
- Dictée historique annuelle, ouverte à tous (80 participants en 2023).
- Fêtes des 10 & 15 ans du jardin Anne-Frank.

Concertations / enquêtes

- Présentation des Chefs de Service de la Ville, ex. la Police Municipale.
- Consultation et formulation des besoins des riverains pour la rénovation de la Place Renée Vivien.
- Enquête sur le nouveau plan de circulation Marais-Les Îles...



Quelques projets en cours :

- Abreuvoirs pour les oiseaux
- Contribution à l'achat d'un camion douche pour les sans-abris de Paris Centre
- Proposition d'extension de la Trame Verte aux Archives Nationales
- Tableau Street Art quartier BHV
- Tracé de l'enceinte Philippe Auguste...

L'équipe d'animation

Co-presidents :

Ann Bostoen

Hamid HASSNAOUI

Jacky
ANTONIAZZA

Ann
BOSTOEN

Hamid
HASSNAOUI

Patrick
MOSKOVICZ

François
RICHE

Sandrine
THOURRY

Memento : les étapes pour établir les fiches projets

1. Intitulé du projet:
2. Contexte:
Qu'est-ce qui motive cette démarche?
Impact sur la vie du quartier et/ou des habitants
3. Finalités:
Répondre à tel besoin
Améliorer telle situation
etc...
4. Budget:
Coût global estimé
Participation demandée au CQ
Cofinancements/ Partenaires
5. Échéance:
Date prévue de réalisation
Étapes de réalisation
6. Suivi par: (un référent-animateur ou un groupe de travail ou une commission qui rendra compte au CQ de l'avancement)

Le calendrier des réunions à venir

2026 :

12 janvier 2026

9 février 2026

9 mars 2026 : annulé pour cause d'élections municipales

13 avril 2026

11 mai 2026

15 juin 2026

Le calendrier de la rentrée en septembre sera défini par vote au mois de juin, avant les vacances scolaires et administratives.

Nous envisageons une alternance des jours de la semaine (ex. lundi ou jeudi) entre les mois pairs et impairs, afin de permettre à plus de riverains et membres actifs de pouvoir participer.

Comment signaler une incivilité au quotidien ?

- ❑ Par téléphone : appelez le centre de contacts de la Ville de Paris au [3975](tel:3975).
- ❑ Via l'application [Dans Ma Rue](#) ou sur le site <https://dansmarue.paris.fr/dansmarue/jsp/site/Portal.jsp?page=fodansmarue> : signalez une anomalie dans l'espace public
- ❑ En ligne : pour toute nuisance d'origine professionnelle, effectuez un signalement : <https://www.paris.fr/pages/les-nuisances-d-origine-professionnelle-7109>.
- ❑ En cas d'urgence : face à une situation dangereuse ou illégale, contactez la **police nationale au 17**. En effet, *la police municipale* ne peut agir que dans le cadre de ses *missions de police de proximité*.
- ❑ **Attention :** Les *activités commerciales illicites* sur la voie publique telles que la vente à la sauvette, la vente de produits stupéfiants et les escroqueries (type joueurs de bonneteau) relèvent des seules *compétences de la Police nationale*. Contactez **le commissariat central de votre arrondissement au 34 30**.
Les agents de la DPMP sont seulement compétents si cette activité illicite se déroule dans un espace vert appartenant à la Ville de Paris. Ils procéderont dès lors à la verbalisation et l'évacuation des contrevenants.

<https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilete-du-quotidien-3800>

La plateforme de la Police MUNICIPALE, SOLEN

Pourquoi SOLEN ?

Nom de l'outil de gestion des sollicitations des usagers (SOLlicitations EN ligne → SOLEN), un nom inventé/contracté très courant dans l'administration française pour désigner les plateformes de « relation usager » ou de ticketing.

En résumé : SOLEN = Sol licitations En ligne

Un petit nom sympathique et court, comme beaucoup d'outils de la Ville ces dernières années (DansMaRue, Paprika, Oscar, etc.), mais attention : rien à voir avec l'application SOLEN utilisée par les professionnels de l'immobilier !

Une plateforme permet d'adresser directement les référents de quartier de police municipale et de prévention.

Le lien vers le formulaire de contact est fourni dans le lien suivant :

Il faut être précis lorsque vous saisissez l'adresse (avec le numéro de rue), et idéalement le jour et l'heure, pour relayer le signalement au bon référent. Vous pouvez également demander via le formulaire à être recontactés.

https://v70-auth.paris.fr/auth/realms/paris/protocol/openid-connect/auth?client_id=C92-PROD&response_type=code&redirect_uri=https%3A%2F%2Fsollicitations.paris.fr%2Fticketing%2Fservilet%2Fplugins%2Foauth2%2Fcallback%3Fdata_client%3DauthData&scope=openid&state=2b77554e68ae&nonce=350bd63d33785

Un référent de la Police Municipale, c'est quoi ?

Être référent, ca veut dire « incarner » la Police Municipale de Paris et ce par une action fréquente, régulière qui exclut l'urgence

Le référent est le gardien de la tranquillité publique du quartier, il contribue à l'amélioration du cadre de vie.

Accessible, disponible, ouvert, à l'écoute, il incarne une police d'ultra proximité et est le point de contact privilégié pour tous ceux qui souhaitent formuler une doléance.

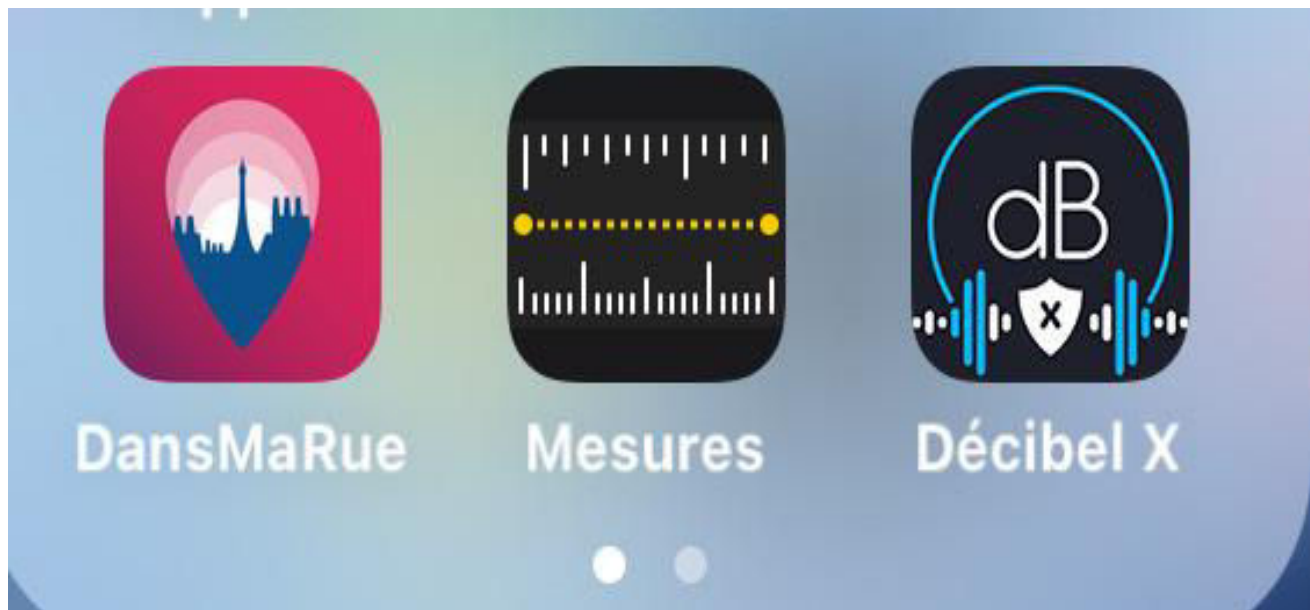
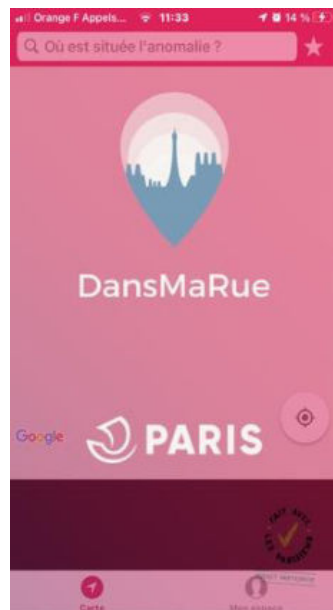
Il connaît très bien son quartier, ce qui lui permet d'apporter des solutions (pour ce qui relève de la compétence PM) ou oriente vers les bon interlocuteurs.

Le référent est aussi un pont, un relai entre l'utilisateur et les autorités compétentes, les partenaires qui est en capacité de faire remonter les sujets si nécessaire.

<https://sollicitations.paris.fr/ticketing/jsp/site/Portal.jsp?page=ticket&view=create&form=20>

Les Applications DMR, Mesures & Décibel

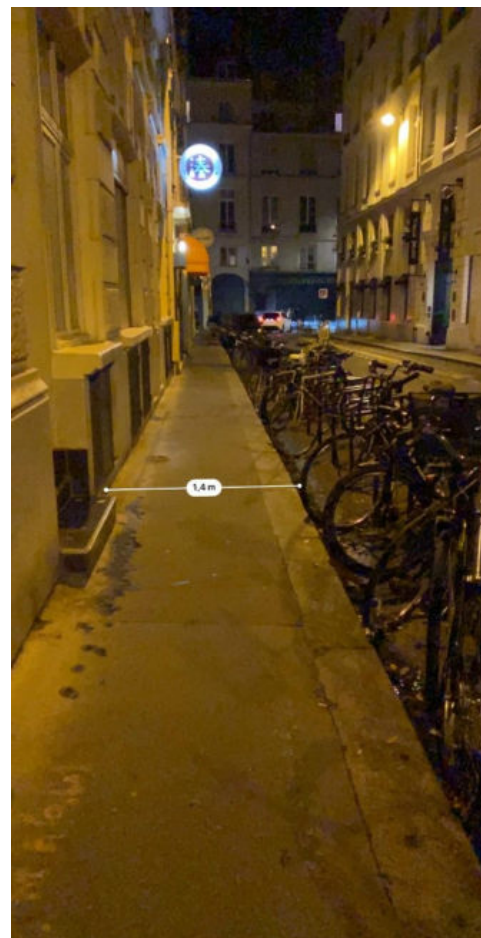
Les applications à télécharger sur vos mobiles iOS ou Android



dmr-ma@conseil-de-quartier.fr

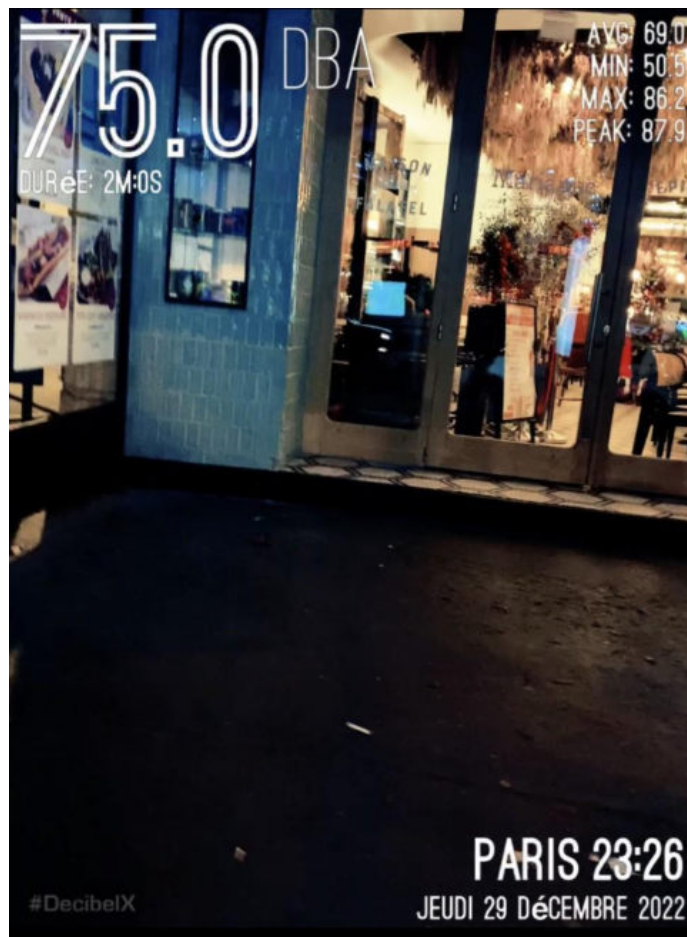
Aides à la déclaration d'un signalement

L'application MESURES



Aides à la déclaration d'un signalement

L'application DÉCIBEL X



Les Motions votés par le Conseil Marais Archives

Cadre urbain

Le Conseil de quartier demande une réactualisation d'un signallement, précédemment voté en avril 2024, qui concerne le retrait de la façade du commerce Baby Love Burger au 105 rue Vieille du Temple, ne respectant pas le Manifeste Parisien.

Le Conseil de quartier demande où en est l'instruction de ce dossier ?



La protection du paysage des rues et l'application du PSMV : les devantures

L'ABF demande d'effectuer un signallement auprès de la **direction de l'urbanisme** : <https://www.paris.fr/pages/demarches-2024> (paragraphe : signaler des travaux en cours sans autorisation).
Pour le **règlement du PSMV** : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/231c8fcc289ecfb8462074c893c2eb71.pdf>



Motion votée par le Conseil de Quartier en avril 2024, concernant la protection des paysages de nos rues :

L'attention des Conseillers de Quartier a été récemment attiré par la rénovation de la pizzeria Le Pink Flamingo, au 105 rue Vieille du Temple, avec transformation profonde de sa devanture et de sa destination.

Se situant juste en face du Jardin Leonor FINI (alias jardin Picasso), cette nouvelle devanture ne semble absolument pas correspondre aux règlement du PSMV et dénature totalement le caractère de la rue Vieille du Temple.

L'effet général – après travaux – de ce commerce tranche particulièrement mal avec l'environnement du quartier du Marais – Quartier Classé et (théoriquement préservé).

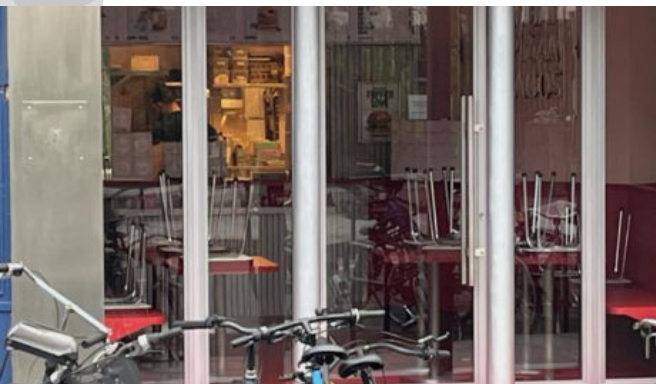
Rappelons que nous sommes dans un "Secteur Sauvegardé" qui obéit à des règles d'urbanisme (Article L 313-1 du Code de l'Urbanisme, ancienne rédaction). Nous sommes ici face à un véritable scandale visuel et esthétique.

En conséquence, de telles réalisations sont aussi inconvenantes que mal venues, car totalement contraires à l'objectif de la loi Malraux (1962), qui souhaitait par la création des secteurs sauvegardés, développer la protection et la rénovation du patrimoine immobilier français.

Paris Centre étant très sollicité par son attractivité touristique et commerciale, nous sommes très inquiets, face à la perte de caractère et de charme historique de notre quartier.

Dans ce contexte, Le Conseil de Quartier Marais Archives appelle les autorités municipales de Paris-Centre et de la Mairie Centrale à faire preuve de vigilance afin, à l'avenir, de ne pas laisser se développer de tels projets.

En effet, le caractère patrimonial de notre quartier, même s'il a subi de nombreuses attaques, doit absolument être préservé. Nous souhaitons, dans ce domaine, une réactivité totale des autorités municipales.



Refus d'installer des Trilibs dans le MARAIS par le CQ-MA et argumentation votée le 11.03.2024.

Adressée à la Mairie de Paris Centre :

Le dispositif Trilib a été institué pour répondre aux impératifs suivants :

- *Permettre aux habitants qui ne disposent pas de local dédié d'effectuer un tri des ordures.*
- *Répondre à une obligation réglementaire européenne de mettre en place un ramassage des bio déchets et des déchets compostables.*

Dans ce contexte, Trilib est confronté à des problématiques pénalisantes :

- Le bruit et autres nuisances olfactives, souvent insupportables, générés par le ramassage.
- Un important détournement d'usage par les différents commerces et restaurants.
- Des emplacements choisis sans études précises des besoins réels (Trilibs posés à proximité d'habitations pourvues de locaux de tri).
- Les Trilibs ne disposent généralement pas de réceptacle à biodéchets (ce pourquoi ils ont été originellement conçus).
- Des difficultés liées à l'étroitesse des rues dans Paris Centre, qui pénalisent le ramassage. Soulignons plus particulièrement l'impossibilité d'implantation de Trilibs dans le Marais, quartier regorgeant de ruelles sinueuses et de Monuments Historiques, accueillant un taux de tourisme en constante progression, tout en ayant déjà perdu beaucoup de places de stationnement par le nouveau Plan de circulation et l'installation de terrasses estivales.

Refus du CQ-MA à l'installation et le déploiement des TriLibs

- Le dispositif ne tient pas compte de son contexte général : le comportement socio-culturel, le réchauffement climatique avec Paris à 50°C, la forte concentration des rats... etc.
- Un aspect esthétique plus que douteux. Le design retenu pour les Trilibs ne peut sérieusement s'intégrer à l'environnement de Paris Centre. Il semble qu'aucune recherche n'ait réellement été effectuée pour en atténuer l'effet repoussoir.
- Ce dispositif va clairement à l'encontre de l'objectif proposé par le Manifeste pour la beauté de Paris, qui aspire au désencombrement de l'espace public et la suppression du mobilier inutile, sans mentionner la préservation et la mise en valeur du mobilier historique.
- Enfin, le Plan Climat et de Biodiversité, apporteront, à terme, des problématiques supplémentaires de gestion et d'hygiène (plus d'insectes et des petits rongeurs, fermentations...), aggravant toute situation mal gérée par la collecte des déchets. D'autre part, le dispositif risque d'accentuer la tendance des copropriétés et des citoyens de se décharger de leur obligation de mieux gérer leurs déchets à titre privé, reportant ainsi leur responsabilité civile sur les services publics.

En conséquence, il apparaît que les Trilibs, tels qu'actuellement conçus et déployés, sont la résultante d'une obstination, effectuée en urgence, sans qu'aucune véritable étude globale, sérieuse et cohérente n'ait été menée. Les retours des expériences négatives dans les quartiers qui en sont déjà pourvus, et les immondices qui en résultent, nous amènent à exiger de surseoir à leur déploiement, dans l'attente que des solutions réellement satisfaisantes soient trouvées !

En conclusion, le CQ MA refuse l'implantation et le déploiement des Trilibs, particulièrement dans le centre historique du Marais !

Bornes déchets alimentaires dans Paris 3 et 4

Un mail du **19 décembre 2024** nous informe que les services techniques de la propreté de Paris Centre procéderont à **l'implantation de bornes de déchets alimentaires à partir de début janvier 2025**. Cette initiative s'inscrit dans son engagement en faveur de la gestion durable des déchets et de la préservation de notre environnement.

Les bornes seront installées aux adresses suivantes :

- 146 rue de Rivoli, angle rue de l'Arbre Sec
- 42 rue Dussoubs, angle Bourg l'Abbé / rue Saint Martin
- 3 rue au Maire
- 26 rue du Renard
- Parvis des 260 Enfants

BIO déchets :
bande adhésive
sur un module
de biodéchets
indiquant que le
tri est non
conforme

*Une erreur qui exigera
un nouveau tri.... ?!*

